

## **Réunion ministérielle du groupe « Méditerranée » (Paris, le 20 février 2015)**

### **Résumé des travaux**

L'ampleur des défis de la transition démocratique et du développement humain, social et économique durable et solidaire, dans les pays du Sud de la Méditerranée appelle une réponse ambitieuse, à la mesure du potentiel et des attentes des partenaires.

L'Union européenne doit pouvoir utiliser la totalité de ses instruments (y compris à travers l'initiative AMICI) et politiques pour y faire face. La revue en cours de la politique européenne de voisinage et les principes qui guident notre approche commune (différenciation, inclusivité, co-appropriation, flexibilité, réactivité, adaptabilité, réponse aux besoins) doit permettre de renforcer notre action. La réunion ministérielle informelle de Barcelone du 13 avril 2015 y contribuera largement. Dans ce contexte, notre action doit s'orienter en priorité dans les trois directions suivantes :

#### **1- Développer un dialogue toujours plus étroit entre les deux rives de la Méditerranée**

L'Union européenne a commencé, avec l'ensemble des partenaires de la région, un travail important, qui doit être poursuivi et renforcé, avec :

- des discussions plus complètes et structurées entre les deux rives de la Méditerranée, contribuant à la stabilité et la sécurité de la région et permettant de traiter l'ensemble des crises régionales auxquelles nous sommes confrontés, y compris en utilisant et mettant en œuvre les stratégies mises en place au sein de l'UE,
- un soutien plein aux efforts accomplis par le RSSGNU en Libye pour parvenir à un règlement négocié, étant entendu que seule une solution politique inclusive peut permettre d'aller durablement de l'avant et contribuer à la paix et à la stabilité en Libye. Dans ce contexte, les pays voisins et les partenaires régionaux doivent soutenir, dans un esprit constructif, les efforts de coordination déployés par les Nations Unies.
- un accent sur les défis communs auxquels nous sommes confrontés : migrations, notamment illégales (dans la suite de la déclaration d'Alicante du 16 avril 2014), crises sanitaires, lutte contre le terrorisme, emploi et croissance, qui doivent constituer des secteurs prioritaires dans l'aide que l'UE apporte aux pays méditerranéens. La lutte contre le trafic illicite de migrants, s'appuyant sur les processus de Khartoum et de Rabat et les instruments de l'UE, doit nous conduire à nous coordonner encore plus efficacement. La réponse aux crises sanitaires, comme Ebola, passe par un renforcement des capacités de prévention et de coordination ;
- un effort renouvelé pour faire face aux extrémismes de tout bord, promouvoir la culture de la démocratie, de la tolérance et de l'Etat de droit, pour continuer à bâtir, autour de la Méditerranée, un réseau de citoyens porteurs d'avenir qui fassent, chaque jour, la démonstration que notre volonté de vivre ensemble reste la plus forte. Cela doit s'inscrire dans une lutte globale contre le terrorisme, dont la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne du 12 février 2015 rappelle les principaux axes ;

- une coordination de nos actions dans toutes les instances régionales, y compris le dialogue 5 +5, afin de combattre collectivement l'extrémisme et le terrorisme qui menacent nos sociétés et en favorisant aussi le dialogue entre les cultures et en renforçant le dialogue interconfessionnel et intercommunautaire ;
- un soutien renforcé aux institutions partenaires, telles que :
- l'Union pour la Méditerranée, plateforme centrale des relations euro-méditerranéennes, qui doit pouvoir multiplier les projets concrets et structurants, grâce à des financements européens
- la Fondation Anna LINDH, comme l'ont rappelé les conclusions du Conseil des Affaires étrangères du 9 février, afin qu'elle lance des initiatives concrètes destinées à promouvoir la tolérance dans le respect de la liberté d'expression.

► un travail plus étroit avec les organisations régionales et interrégionales actives dans la région comme, l'Union du Maghreb arabe, la Ligue des Etats arabes, le Conseil de Coopération du Golfe, l'OSCE, l'OCDE ou le Conseil de l'Europe.

## **2- Placer la jeunesse au cœur de nos priorités en Méditerranée.**

Pour atteindre ces objectifs, un effort accru des gouvernements de part et d'autre de la Méditerranée est nécessaire, en vue d'améliorer l'accès de la jeunesse à l'éducation, à la citoyenneté, à la formation professionnelle et au marché du travail. L'Union européenne a tout son rôle à jouer en la matière en vue de :

- renforcer notre mobilisation en faveur des jeunes générations, en particulier à travers la promotion systématique, dans notre dialogue euro-méditerranéen et bilatéral avec nos partenaires de la rive sud, d'un cadre permettant un meilleur accès des jeunes générations à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi. La tenue d'une réunion ministérielle de l'UpM sur l'emploi serait utile. En ce sens les initiatives prises aussi dans les enceintes régionales comme le 5+5 doivent être valorisées et soutenues.
- mettre en place un espace euro-méditerranéen de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de la science et de la recherche.
- multiplier les projets concrets en faveur des jeunes, en leur apportant tout le soutien possible à toutes les étapes de leur formation- enseignement supérieur, formation professionnelle, insertion dans le monde du travail -et en promouvant l'engagement citoyen, en utilisant au mieux les programmes européens comme Erasmus +, ou en soutenant le développement de la plateforme euro-méditerranéenne pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, qui a pour ambition de recenser sur un portail unique toutes les offres de formation et les opportunités de mobilité. Des cadres existant comme la plateforme Euromed-migrations doivent aussi être valorisés ;
- soutenir les initiatives du Secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée et ses efforts visant à créer des synergies avec les autorités publiques, les institutions financières internationales et le secteur privé, en particulier afin d'identifier de nouvelles initiatives concrètes et structurantes en faveur de la jeunesse ;
- soutenir les initiatives de la fondation Anna LINDH en faveur de la jeunesse, comme la promotion de l'entreprenariat social lancée à Thessalonique en septembre 2014

- apporter un soutien particulier aux femmes, qui doivent pouvoir prendre part à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Les réformes lancées pour leur garantir le plein exercice de leurs droits doivent être soutenues. A cet égard, la conférence de suivi de la réunion ministérielle sur le rôle des femmes de l'Union pour la Méditerranée, qui se tiendra en mai prochain constituera un jalon important.
- veiller à ce que l'ensemble de ces projets puisse trouver des financements adéquats et innovants, notamment auprès de la Commission européenne, en renforçant de façon conséquente la mobilisation des crédits européens (Instrument européen de voisinage y compris dans sa dimension transfrontalière, programme Erasmus +) et leur synergie avec les actions des Etats membres ou de leurs agences qui œuvrent également pour la formation sociale et de l'intégration professionnelle des jeunes et que soient prévus explicitement des financements identifiés en faveur de la jeunesse.
- partager la volonté de renforcer la mobilité des jeunes générations y compris entre pays de la rive sud, car elles seront, demain, à même de porter haut les valeurs que nous partageons.

### **3- Faire de la lutte contre les dérèglements climatiques, les questions énergétiques et environnementales une priorité pour les coopérations euro-méditerranéennes**

La lutte contre les dérèglements climatiques et les enjeux énergétiques constituent un défi majeur pour la Méditerranée. Pour y répondre ensemble, les partenaires des deux rives de la Méditerranée contribueront à :

- mettre en œuvre un plan d'action ambitieux en matière de lutte contre les dérèglements climatiques avec nos partenaires méditerranéens afin de contribuer au succès de Paris Climat 2015 ;
- à développer les projets lancés par le Secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée dans ce domaine ;
- contribuer à la réussite de la réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur « l'économie bleue » prévue en septembre, en vue de mettre en œuvre des initiatives structurantes et régionales susceptibles de diminuer la pollution en Méditerranée ;
- contribuer à la définition d'objectifs ambitieux en matière environnementale et dans le domaine des énergies renouvelables dans les différentes enceintes – méditerranéennes, parmi lesquelles la réunion ministérielle du dialogue 5 +5 (Lisbonne, mars 2015).